



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Troisième Séminaire régional sur la mise en œuvre des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus de l'UIP

18-19 janvier 2024, Paris (France)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Plus de 70 participants venus de 18 pays de la région se sont réunis à Paris, les 18 et 19 janvier 2024, à l'occasion du troisième Séminaire régional sur la mise en œuvre des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus de l'UIP. Organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement français, ce séminaire a été ouvert par Gérard Larcher, Président du Sénat français, Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, et Xavier Iacovelli, Président exécutif du Groupe français de l'UIP.

Le séminaire, dont le programme est joint en annexe, a permis aux parlementaires de faire le point sur la mise en œuvre des ODD et de débattre des moyens par lesquels ils peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux adoptés en 2015.

Le séminaire était organisé autour de deux journées. Celle du jeudi 18 janvier était structurée autour de trois tables rondes thématiques portant sur : le développement durable et la transition écologique, l'égalité des chances et les systèmes de santé résilients, et les parlements ouverts et l'innovation. La journée du 19 janvier était, quant à elle, axée sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) et le développement durable avec une table ronde et la visite de deux sites des JOP de Paris 2024, à l'initiative du Parlement français. Les délégations présentes à Paris se sont ainsi rendues au futur Village des athlètes ainsi qu'au Centre aquatique olympique.

Les tables-rondes ont permis aux participants de bénéficier de l'expertise d'intervenants de renom, issus tant d'organisations internationales (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Organisation mondiale de la Santé, UNESCO, UIP) que de structures nationales (ministère français de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Agence française de développement), sans oublier des représentants du monde académique (Institut français des relations internationales, Sciences Po Paris, Université de Londres), des personnalités qualifiées et des parlementaires de différents pays. Ensemble, ils ont débattu des enjeux posés par la mise en œuvre des ODD et proposé des pistes d'action pour accélérer leur mise en œuvre. Tous les participants se sont accordés sur le fait que l'heure était au sursaut, alors que la pandémie de COVID-19 et ses conséquences, comme les multiples crises stratégiques qui déstabilisent le monde, ont pour conséquence un ralentissement de la trajectoire du Programme 2030, voire parfois un recul.

Voici une synthèse des points clés et des recommandations ayant fait l'objet de débats lors de l'événement :

Séance 1 : Œuvrer pour le développement durable et la transition écologique

La première séance a donné un aperçu de l'état de la mise en œuvre des ODD dans les pays des Douze Plus, en mettant l'accent sur le climat et la transition écologique. Selon les données collectées par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la pauvreté a diminué dans la plupart des pays, mais pas assez rapidement. Son dernier rapport sur l'état d'avancement des ODD indique par ailleurs que dans un tiers des pays pour lesquels les données sont disponibles, plus de 20 %

de la population vit encore sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seul exemple témoigne de l'ampleur des défis qu'il reste à relever d'ici 2030, date à laquelle les 169 cibles des 17 ODD adoptés en 2015 sont censées être atteintes.

Or, tant les experts que les parlementaires ont souligné qu'à mi-parcours, le bilan de la mise en œuvre des ODD est décevant. En outre, à l'heure où le monde apparaît traversé par des crises systémiques – notamment sanitaires – et les bouleversements stratégiques à l'œuvre dans le monde, il existe un risque de voir les ODD « laissés de côté ».

Dans ce contexte, les débats ont mis en lumière l'urgence d'accélérer les réformes et les efforts en faveur de la réalisation des ODD. Les problématiques sur lesquelles il faut se pencher urgemment concernent des aspects macro – comme les conflits existants – mais également des questions structurelles. Il apparaît nécessaire de mieux décrypter les interconnexions entre les différents ODD, et d'améliorer la qualité comme la quantité des données statistiques les concernant, pour être en mesure d'évaluer la totalité des ODD, alors que nombre des cibles ne peuvent l'être faute de données suffisantes. Adoptés comme l'Accord de Paris en 2015, les ODD sont intimement liés à la lutte contre les changements climatiques et c'est à cette question qu'ont été consacrées une large part des discussions.

Celles-ci ont d'abord porté sur les principaux engagements pris à l'issue de la 28^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) de décembre 2023 où il a aussi été question du premier bilan mondial de l'Accord de Paris. La mention d'une « transition vers une sortie des combustibles fossiles » explique largement le qualificatif d'« historique » que nombre de commentateurs ont employé pour décrire cette COP et l'accord qui y a été noué.

Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de mettre en œuvre les résultats de la COP28, notamment en vue d'abandonner les combustibles fossiles, il a été convenu que les parlements devaient soutenir des contributions déterminées au niveau national (CDN) plus fortes et plus ambitieuses. Des discussions ont également eu lieu sur la nécessité pour les pays de se concentrer sur la transformation en économies à faibles émissions de carbone et sur l'investissement dans les énergies renouvelables, ainsi que sur la fixation d'objectifs pour atteindre zéro émission nette d'ici à 2050.

Les COP constituent un forum de discussion indispensable à l'échelle internationale, et notamment pour les pays les plus exposés aux conséquences des changements climatiques ou qui, par leur taille ou leur poids démographique ou économique, n'ont pas d'autre occasion de faire valoir leurs positions face aux « grands » pays ou aux plus polluants. Toutefois, elles présentent également des faiblesses, notamment en raison de l'absence de caractère contraignant de leurs conclusions, les parties n'étant qu'« appelées » à s'engager sur la voie définie lors de la COP. Ainsi, les participants ont souligné l'importance de passer à l'action, y compris sur le plan financier, afin de faire de la lutte contre les changements climatiques le fer de lance des politiques nationales et internationales.

Cette séance a aussi été l'occasion de présenter les initiatives mises en œuvre dans plusieurs des pays des Douze Plus, grâce à l'intervention d'experts nationaux – la stratégie nationale française de mise en œuvre des ODD a été présentée – et à la prise de parole de nombreuses délégations.

En outre, plusieurs actions clés susceptibles d'être mises en œuvre par les parlements ont été dégagées afin d'accélérer la réalisation des ODD et la transition écologique :

- intégrer les ODD au niveau institutionnel dans les principales fonctions parlementaires (élaboration et vote de lois et du budget, contrôle de l'action du gouvernement et évaluation des politiques publiques, représentation des électeurs, création d'organes spécialisés sur les ODD et leurs enjeux),
- renforcer la collaboration et le dialogue entre les parlements afin de favoriser le partage d'expérience, notamment entre les parlements et les autres acteurs,
- encourager des actions qui abordent les problématiques existantes d'une manière complète et structurelle en trouvant des solutions tenant compte des liens entre les ODD,
- intégrer systématiquement une approche qui prenne également en compte les questions sociales, environnementales et économiques dans l'élaboration des lois et des politiques publiques,

- renforcer la collecte et l'utilisation de données de qualité pour que la prise de décision soit toujours fondée sur des données factuelles et fiables,
- légiférer en tenant compte des droits des générations futures,
- inciter à participer et contribuer au processus d'examen national volontaire dans le cadre des activités de contrôle du gouvernement, et s'assurer que les plans de développement, les politiques et les budgets nationaux sont dûment alignés sur les ODD et mis en œuvre de manière cohérente et efficace,
- soutenir la législation qui donne la priorité aux énergies renouvelables et veiller à ce qu'un financement approprié soit alloué aux initiatives en matière d'énergie propre,
- utiliser la fonction de contrôle des parlements pour encourager, si besoin, les gouvernements à actualiser et à renforcer les contributions déterminées au niveau national d'ici à 2025,
- combler le déficit de financement de la lutte contre les changements climatiques en veillant à ce que les pays développés apportent un soutien suffisant aux pays en développement, en première ligne face aux changements climatiques,
- renforcer les partenariats internationaux et le partage des connaissances sur l'action climatique en soutenant la coopération entre les parlements, mais aussi avec les gouvernements, la société civile et les experts du climat.

Séance 2 : La course pour l'égalité des chances et l'enjeu de systèmes de santé résilients

La séance était axée sur les enjeux de santé. Quatre ans après l'éclatement de la pandémie de COVID-19, le renforcement des systèmes de santé et de leur résilience constitue plus que jamais une priorité pour faire face à de futures crises sanitaires, assurer un égal accès aux soins des populations, réduire les inégalités (entre pays et internes à chaque État) et garantir la sécurité sanitaire. Or, bien que d'incontestables progrès aient été réalisés ces dernières années dans l'amélioration de la santé mondiale, des défis d'ampleur restent à relever. Selon les données fournies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 5 milliards des personnes n'ont toujours pas accès aux soins de base dans le monde. Cette problématique concerne tant les pays à bas revenu que ceux à haut revenu, même si chacun s'accorde sur le fait que les personnes les plus exposées aux risques sanitaires sont les plus pauvres et les plus vulnérables.

Or, les 15 dernières années ont montré que les systèmes sanitaires sont entrés en crise, et ce, pour de multiples raisons : l'industrialisation des systèmes de santé et la complexification des démarches annexes aux soins, la crise des vocations et les pénuries croissantes des métiers de santé, et les besoins de financements très accrus, notamment du fait du vieillissement des sociétés. En outre, l'accès aux soins reste inégal, et très dégradé pour certaines populations ou dans certains territoires. De nouveaux défis apparaissent également, y compris dans les pays dotés de systèmes de santé bien établis, qui imposent de repenser la prévention, l'exercice du métier de soignant, leur formation, ainsi que le recours aux nouvelles technologies. À ce sujet, l'intelligence artificielle offre des opportunités d'améliorer l'accès aux soins et l'efficacité de certaines interventions de santé, sous réserve d'être régulée.

En définitive, c'est la notion même de résilience qui doit être repensée et intégrée à des réflexions plus abouties sur les liens entre santé humaine et changements climatiques, migrations, environnement et bouleversements géopolitiques et démographiques. En outre, en ce qui concerne les pays dotés de systèmes de santé plus fragiles, il est indispensable de passer d'une logique humanitaire – c'est-à-dire d'urgence – à une logique institutionnelle, seule à même de renforcer les systèmes de santé sur le long terme et de les rendre plus robustes. Une telle démarche doit nécessairement s'accompagner d'une action déterminée en matière de prévention et d'éducation à la santé, qui constituent des éléments fondamentaux de la résilience des systèmes de santé : sans système de santé robuste, point d'éducation de qualité ; sans éducation de qualité, point de système de santé robuste.

Les parlementaires ont donc débattu de l'importance de renforcer les systèmes de santé afin d'améliorer la riposte aux urgences sanitaires et d'atteindre une plus grande équité dans l'accès aux soins. Associer les communautés et les parties prenantes est nécessaire pour bâtir des systèmes plus inclusifs qui veillent aux besoins et aux droits de toutes les populations et pour renforcer la confiance. L'équité, y compris de genre, est aussi un principe clé des processus de prise de décision. Les parlements sont encouragés à réfléchir à la manière dont la législation peut faciliter la participation inclusive, notamment des groupes qui sont laissés de côté, ainsi que donner une base légale à l'extension de l'accès aux

services de santé. Par ailleurs l'action dans le secteur de la santé doit s'inscrire dans le cadre d'une action plus globale en faveur de l'éducation, de l'information et de la lutte contre les inégalités et les facteurs de vulnérabilité tels que la pauvreté et l'exclusion sociale.

Parmi les actions clés identifiées au cours des discussions, citons :

- demander à l'État d'investir davantage pour répondre aux inégalités préexistantes et agir sur plusieurs axes,
- négocier pour avoir des fonds consacrés à la pandémie et des systèmes de santé plus résilients,
- promouvoir un accès pour tous et pour tous les soins de santé ;
- promouvoir une approche basée sur l'être humain, qui vise à éliminer les barrières qui empêchent l'accès la santé,
- identifier de nouvelles sources de financement et orienter les investissements vers les systèmes de santé et la formation d'équipes de soin,
- promouvoir une collaboration étroite entre secteur éducatif et secteur de la santé, car l'éducation est à la base d'un bon système de santé résilient,
- mettre en place des systèmes de prévention et de protection qui comprennent également des mesures pour vérifier l'information qui est partagé avec les citoyens – ceci pour éviter les diffusions de 'fake news'.

Séance 3 : Parlements ouverts et innovation

Cette séance a permis d'aborder l'enjeu de l'ouverture des parlements dans le cadre de l'ODD 16, qui porte sur l'avènement de la paix, de la justice et d'institutions efficaces.

Dans un contexte international marqué par une défiance croissante des citoyens à l'égard des institutions publiques et de remise en cause accrue de la démocratie représentative, les parlements ont été amenés à s'interroger sur leur mode de fonctionnement et la manière dont leur rôle et l'exercice de leurs missions constitutionnelles sont perçus par le public. Au-delà, les citoyens aspirent à être davantage associés à l'élaboration des politiques publiques et de la loi, et demandent également que l'action publique et les administrations soient toujours plus transparentes.

Cela explique l'attention portée par nombre d'assemblées à la démarche de « Parlement ouvert », dès avant les réflexions engagées dans le cadre de l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO), lancée en 2011.

Les participants ont constaté que la relation entre les parlements et le public est en construction permanente et que la transparence – qui présente également des risques lorsqu'elle est absolue, en conduisant parfois à déplacer les débats hors des assemblées parlementaires – et le dialogue sont les fondements de la confiance entre le peuple et leurs élus.

Nombre de parlements ont ainsi déployé des démarches innovantes pour associer le public aux travaux parlementaires, non seulement pour que le public soit informé, mais aussi pour que les parlements puissent recueillir l'expérience, l'expertise et l'avis des citoyens, dans le cadre de consultations, pétitions, forums, espaces participatifs et autres initiatives. Des plateformes de données ouvertes (open data) ont également vu le jour, afin de mettre à la disposition du public des données librement exploitables, tant sur l'exercice des missions constitutionnelles des parlements que sur leur fonctionnement (budget, statut et moyens des parlementaires). En outre, contribuant à la restauration de la confiance des citoyens en leurs élus, des politiques volontaristes de transparence et de déontologie (désignation d'un déontologue – Ethics officer – ou de structures chargées de cette mission, élaboration de codes de déontologie, etc.) ont été initiées dans nombre d'assemblées.

La transformation numérique de nos sociétés engendre de nombreux défis, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle, ses impacts et sa nécessaire réglementation, ou encore la montée en puissance des réseaux sociaux aux influences tant positives que négatives. Mais cette transformation numérique est aussi un formidable outil pour la modernisation des pratiques parlementaires. Les auditions publiques virtuelles, les consultations en ligne sur les projets de loi ou les pétitions sont autant de pratiques qui ne cessent d'évoluer.

À cet égard, le principe au cœur des ODD de « ne laisser personne de côté » prend tout son sens. Le parlement a besoin d'entendre toutes les voix, y compris celles des jeunes et des personnes les plus marginalisées. Les avancées technologiques peuvent donc être mises à profit pour réduire l'écart entre la société et les institutions.

Le Rapport parlementaire mondial 2022, qui propose de multiples exemples de bonnes pratiques parlementaires ainsi que des recommandations pour renforcer l'association du public, peut servir de référence dans ce domaine.

Parmi les actions propres à développer la relation entre le parlement et le public, on peut noter :

- renforcer l'engagement politique en faveur de la transparence,
- développer des stratégies d'association du public avec des objectifs ambitieux, pour assurer la cohérence et l'efficacité de activités en lien avec le public,
- accroître la diversité dans les parlements pour pouvoir restaurer la confiance ; renforcer la participation des femmes ainsi que des représentants de groupes de population qui sont minoritaires, marginalisés ou dans une situation de vulnérabilité ; favoriser les approches pour atteindre et impliquer les nouveau citoyens, par exemple, les immigrés,
- analyser les progrès des parlements par rapport aux cibles 16.6 et 16.7 des ODD, en s'appuyant sur le cadre de référence fourni par les nouveaux Indicateurs pour des parlements démocratiques,
- publier les travaux du parlement pour aider à lutter contre les 'fake news' et promouvoir l'implication des citoyens, non seulement pendant les périodes électorales ; renforcer les liens entre le public et le parlement,
- promouvoir l'usage d'outils participatifs, comme par exemple : les conférences hybrides, les forums virtuels ou les ateliers législatifs en circonscription, pour encourager les échanges entre citoyens et parlementaires,
- être attentif aux effets pervers que la totale transparence peut engendrer dans la société ; accueillir cette ouverture, mais tenir compte de ses limites.

Afin d'amplifier l'action en faveur de la réalisation des ODD, les parlementaires sont encouragés à porter le présent document à l'attention de leurs collègues et à renforcer les échanges, les actions et la coordination du travail parlementaire dans cette direction.

Les conclusions et recommandations seront également transmises aux parlementaires du monde entier à l'occasion de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Genève (Suisse), du 23 au 27 mars 2024.

Conformément à sa Stratégie 2022-2026, l'UIP se tient prête à apporter une assistance aux parlements, en collaboration avec ses partenaires, pour renforcer leurs capacités techniques à intégrer efficacement les ODD dans leurs principales fonctions (élaboration de lois, budgétisation, contrôle et représentation) et favoriser l'action parlementaire collective et la dialogue afin de parvenir à un développement durable pour tous.